AR Prefecture
006-210601423-20261104-462026-AR
Reçu le 05/11/2026

26187

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 46/2026

Autorisation de stationnement de taxi-Transfert de la licence n°1

La Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,
Vu le CGCT,
Vu le code des transports, et notamment l'article L 3121-2, L 3121-3 et L 2121-4,
Vu l'arrêté portant autorisation de stationnement de taxi accordant la licence de taxi n°1 à Monsieur Jean Marc GUIGO, en date du 31/03/2009 ;
Vu la promesse de cession signée le 02/08/2026 chez Maitre Philippe MILLET, avocat associé - Cabinet ABM sis à Nice, 32 rue Hôtel des Postes, immeuble le Voltaire ;
Vu la demande de la SASU RF RIGAUD, dont le siège social est situé 266 avenue Sainte Marguerite, les Hauts de la Closerie 06200 NICE, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 829 898 881 ;

Considérant que la SASU RF RIGAUD, représentée par Monsieur Florian RIGAUD, agissant en qualité de président sollicite l'autorisation de transfert des droits sur la licence n° 1,
Considérant que les conditions posées par le code des transports sont réunies,

Arrête :

Article 1 :
Les droits sur la licence de taxi n° 1 au nom de Jean Marc GUIGO sont transférés au profit de la SASU RF RIGAUD.

Article 2 :
Le véhicule de marque CITROËN, modèle C5, immatriculé FQ-415-BQ est autorisé à stationner sur la voie publique à compter de signature de l'acte de cession.

Article 3 :
Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 4 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 :
Madame la Maire est chargée de l'affichage et de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement. Ampliation sera faite à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, à la Brigade de Gendarmerie de l'Escarène ainsi qu'à Maitre Philippe MILLET.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 04/11/2026

La Maire,

Audrey LEGERET